



Direction des Affaires Juridiques  
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'Agglomération  
Place du Théâtre – BP 829  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tél. : 02 51 47 47 47

## Arrêté n° 2026-Ville-2633

### Le Maire,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19,
- Vu** le décret n° 2013-1162 du 14 décembre 2013 relatif au dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques,
- Vu** la convention de mutualisation entre la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération conclue en application de la délibération du 14 décembre 2021,
- Vu** l'arrêté l'arrêté n°2025-Ville-0798 du 10 juillet 2025 donnant délégation de signature , à Marc-Antoine BOUZIGUES, Responsable du service Etudes et Suivi des Logiciels Métiers,
- Considérant** la procédure mise en place par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour dématérialiser la validation des formulaires de demandes de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques, formulées par les citoyens, afin que ces mesures soient financées par les opérateurs de télécommunication,
- Considérant** que la Ville de La Roche-sur-Yon est une entité habilitée par l'ANFR,
- Considérant** que la Ville de La Roche-sur-Yon est habilitée par la société Chambersign à délivrer des certificats de signature électronique pour son compte,
- Considérant** l'organisation mutualisée des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- Considérant** la nécessité d'assurer le fonctionnement normal de l'Administration,

Sur proposition de la Directrice générale des services,

### Arrête

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Marc-Antoine BOUZIGUES, Responsable du service Etudes et Suivi des Logiciels Métiers** au sein de la Direction mutualisée des Systèmes d'Information et du Développement du Numérique, dans le cadre de ses attributions pour les actes suivants :

**Dématérialisation des formulaires de demandes de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques :**

- instructions et validations des demandes de mesure ;
- correspondances diverses avec les organismes partenaires et les fournisseurs.

**Dématérialisation des commandes de certificats de signatures électronique :**

- instructions et validations des demandes de certificats ;
- notifications et attestations diverses ;
- correspondances diverses avec les organismes partenaires et les fournisseurs.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Marc-Antoine BOUZIGUES, Responsable du service Etudes et Suivi des Logiciels Métiers, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Emmanuel CHOPOT, Directeur mutualisé des Systèmes d'Information et du Développement Numérique.**

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Marc-Antoine BOUZIGUES et d'Emmanuel CHOPOT, la délégation de signature sera exercée par **Ketty COVEMAEKER, Directrice générale des services mutualisée.**

**Article 4 :** La Directrice générale des services mutualisée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui remplace l'arrêté n°2025-Ville-0798 du 10 juillet 2025.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 27 MAI 2026

Le Maire,  
Roman BOSSIS



**Le Maire**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).